maintenant !

- **Extrait du registre des délibérations**
  Commission « Finances et affaires générales»
  Commission « développement économique local, commerce et emploi

Conseil municipal du 21 mai 2014

Séance du 12 mai 2014

4 SEMEISO – augmentation du capital

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, M. DEME, M. LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. MONTES, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme OYONO	Pouvoir à :	M.LELONG
M. BELMHAND	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
Mme STAMMINGER	Pouvoir à :	M. SERTAIN

Etait absent non excusé : M. AKABLI Adnane

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	**39**
- Nombre de conseillers en exercice :	**39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	**38**

- **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, expose :

Les communes peuvent détenir des prises de participation dans des sociétés d'économie mixte locales qui les associent à une ou plusieurs personnes privées et, éventuellement, à d'autres personnes publiques pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction, pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial, ou pour toute autre activité d'intérêt général, dans le cadre des compétences qui leur sont reconnues par la loi.

Par délibérations en date des 29 juin 1989 et 25 janvier 1990, le conseil Municipal avait décidé de la participation de la Ville de Creil au capital de la S.E.M.L Ville et Développement, renommée ensuite SEMEISO.

Par délibération en date du 29 mai 2006, la Ville a accepté la cession de deux de ses actions à deux salariés de la SEM.

maintenant !

Ainsi, la répartition du capital social, est la suivante à ce jour :

- Ville de Creil - 1698 actions – 67,92 %
- Caisse des dépôts et Consignation - 250 actions - 10 %
- Caisse d'Epargne de Picardie - 250 actions - 10 %
- Compagnie Générale de Chauffe (Dalkia) - 125 actions - 5 %
- Lyonnaise des eaux Suez - 125 actions - 5 %
- EROM - 50 actions - 2 %
- Madame BROUDER - 2 actions – 0,08 %

Total 2 500 actions

La valeur initiale de l'action au moment de la création s'élevait à 15,24 €.

La SEMEISO a entrepris en 2013 des mesures afin de retrouver un excédent brut d'exploitation positif. Ces mesures concernent un effort accru de la commercialisation du Centre « Bois saint Romain », la recherche d'économies sur les charges de fonctionnement, la renégociation de certains contrats et le développement de prestations de services, notamment la location de locaux.

Ces efforts ont permis de dégager en 2013 un excédent brut d'exploitation de près de 43 000 €, malgré un résultat négatif de l'ordre de 190 000 euros, dû en grande partie au poids des amortissements du « Bois saint Romain ». Aussi, la SEMEISO projette d'élargir son capital social. Les actionnaires actuels seront sollicités pour y prendre part.

Dans ce cadre, il est proposé d'augmenter la participation de la Ville au capital de la SEMEISO par l'acquisition d'actions supplémentaires. En fonction du positionnement des autres porteurs de capital, la participation de la Ville pourrait se situer entre 150 000 et 200 000 € maximum. Dans l'attente des éléments définitifs, il est également proposé de consentir dès maintenant à la SEMEISO une avance de 150 000 € sur cette future acquisition.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales» et de la commission « développement économique local, commerce et emploi » en date du 12 mai 2014
Entendu le rapport de présentation.

■ Vote ordinaire :

Madame Fabienne LAMBRE ne prend pas part au vote.

Votants : 37 Pour : 31 Contre : 6 Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article 1er : d'augmenter la participation de la Ville au capital de la SEMEISO par l'acquisition d'actions supplémentaires. Le montant de cette acquisition se situant entre 150 000 et 200 000 €

Article 2 : de consentir à la SEMEISO une avance sur cette acquisition à hauteur de 150 000 €.

Article 3 : d'imputer l'avance de 150 000 € au compte 01/238/AA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 28 MAI 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE
après dépôt en Sous-Préfecture le 28/05/2014
et publication ou notification le 28/05/2014
CREIL, le 28/05/2014
LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Reluy